

# Procès-verbal

110<sup>e</sup> séance du conseil d'administration  
Séance ordinaire qui s'est tenue le lundi 12 décembre 2022 à 18h30  
par vidéoconférence, sous la présidence de M. Jacques Perreault

---

|   |   |
|---|---|
| <b>Présents :</b> Mme Judy Bambach (à partir du point 11)<br>Mme Julie Boudreau<br>M. Sylvain Chasle<br>Mme Mélissa Djadi<br>Mme Esther Fournier<br>Mme Geneviève Gagné<br>Mme Caroline Lamoureux<br>Mme Suzanne Lepage<br>M. Ronald Nicol<br>Mme Louise Paré<br>M. Jacques Perreault, président<br>Mme Maryse Poupart<br>Dr Harry Max Prochette<br>Dre Roselyne Villiard | <b>Absents :</b><br><b>Invités :</b> M. Philippe Ethier, PDGA<br>Mme Annie Plante, DGA<br>M. Clément Comtois (point 8)<br>M. Maxime Demeule (point 15)<br>M. Stéphane Groleau (point 14)<br>Mme Sylvie Lacoursière (point 12)<br>M. Yves Lapensée (point 11)<br>Mme Nathalie Malo et M. Éric Morin (point 13) |
|   | <b>Secrétaire-rédactrice :</b> Suzanne Pouliot, conseillère-cadre à la direction générale   |

---

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président constate le quorum et ouvre la réunion. Il est 18h35.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST :

### **Résolution CA CISSSLAN-2022/12-202**

PROPOSÉ PAR : Mme Mélissa Djadi  
APPUYÉ PAR : Mme Louise Paré

« D'adopter l'ordre du jour comme il a été présenté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

## 4. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

### **4.1 Séance ordinaire du 7 novembre 2022**

IL EST :

### **Résolution CA CISSSLAN-2022/12-203**

PROPOSÉ PAR : Mme Suzanne Lepage  
APPUYÉ PAR : Dr Harry Max Prochette

« D'adopter le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2022 comme il a été présenté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### 4.1 Séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2022

IL EST :

##### **Résolution CA CISSSLAN-2022/12-204**

PROPOSÉ PAR : Mme Louise Paré  
APPUYÉ PAR : Dre Roselyne Villiard

« D'adopter le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022 comme il a été présenté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### 5. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

- Date de réception des projets des maisons des aînés et maison alternative (MDA-MA) : comme annoncé dans la note diffusée le 17 novembre 2022, nous avons été informés par la SQI que la nouvelle date de livraison des trois MDA-MA dans le secteur Sud de la région a été fixée au 20 mars 2023. À ce titre, nous prévoyons que l'admission des premiers résidents se fera au début de mai 2023.

#### 6. QUESTIONS DU PUBLIC

- Aucune question n'a été posée par le public.

#### 7. INFORMATION

- Le conseil d'administration a accepté la démission de Mme Lucie Tremblay, à titre de membre indépendant. Les démarches sont en cours afin de combler le poste vacant.
- Deux candidatures ont été soumises dans le cadre des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux – édition 2023, soit les projets *Trajectoire de services intégrés aux 0-7 ans en retard de développement et DI-TSA-DP*, ainsi que *Défis-logis Lanaudière, phase 1*.
- Fluidité hospitalière : les travaux se poursuivent. Mme Poupart souligne l'implication des différentes équipes afin de s'assurer que les usagers soient pris en charge au bon endroit, notamment :
  - o Implication des équipes de 1<sup>re</sup> ligne et du DRMG pour orienter les cas pouvant être pris en charge par les médecins en GMF;
  - o Une ligne 811 pédiatrique a été mise de l'avant depuis quelques semaines;
  - o Mobilisation des GMF pour augmenter les plages de rendez-vous et guichet d'accès de proximité;
  - o Révision des processus pour s'assurer de la disponibilité de lits dans nos unités d'hospitalisation, de maximiser les activités pour utiliser les ressources de façon maximale et accompagner les patients lors de leur congé de l'hôpital avec les équipe de soutien à domicile.

- Sécurisation culturelle : une rencontre du comité de réconciliation aura lieu le 19 décembre prochain. Lors de la prochaine séance du C.A., nous prévoyons être en mesure de présenter un bilan sur les travaux en sécurisation culturelle.
- Coup de cœur de la PDG : dans le cadre d'un concours de dessin organisé par la Fondation Claude-Édouard Héту, cinq prix ont été décernés à des jeunes âgés entre 4 et 17 ans. Mme Poupart a eu l'opportunité de partager un beau moment avec les lauréats lors d'une activité reconnaissance qui a eu lieu le 24 novembre dernier.

## RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 8. COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES : RÉSUMÉ DE LA RENCONTRE DU 14 NOVEMBRE 2022

Mme Suzanne Lepage, présidente, dépose un résumé et fait état des principaux dossiers abordés lors de la rencontre. Outre la révision du mandat du comité, les membres ont aussi fait un bilan des travaux de la dernière année en ce qui concerne le recrutement et la rétention du personnel, la reconnaissance, de même que les politiques en cours de rédaction.

### 9. COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ - RÉSUMÉ DE LA RENCONTRE DU 21 NOVEMBRE 2022

Mme Louise Paré, présidente, dépose un résumé et commente les principaux dossiers abordés lors de la rencontre, notamment : la présentation du rapport annuel d'activités 2021-2022 du CUCI adopté en octobre 2022, de même que le bilan annuel en sécurité de l'information ainsi qu'un état de situation sur l'avancement de la révision des codes de couleurs en mesure d'urgence. Les membres ont également pris connaissance des faits saillants en ce qui a trait aux mesures en centre de réadaptation des jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA) et les dossiers concernant la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). Un bilan a aussi été présenté au niveau des plaintes reçues et traitées, la prestation sécuritaire des soins et services et la certification des ressources pour personnes âgées (RPA).

### 10. COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE : RÉSUMÉ DE LA RENCONTRE DU 5 DÉCEMBRE 2022

M. Perreault dépose un résumé et commente les principaux dossiers abordés lors de la rencontre. Il fut notamment question de : la cession du terrain et le renouvellement du bail emphytéote en faveur du CPE Les petits fouineurs du CHDL, les moyens mis en place pour améliorer la fluidité hospitalière, la politique sur cheminement des usagers, de même que les démarches en cours visant à combler les postes vacants au conseil d'administration.

## AFFAIRES CLINIQUES ET ADMINISTRATIVES

### 11. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2021-2022 DU CUCI : PRÉSENTATION

M. Yves Lapensée, président par intérim du CUCI, présente et commente le rapport annuel d'activités 2021-2022, lequel a été adopté par le CUCI le 18 octobre 2022. Celui-ci a été déposé au comité de vigilance et de la qualité, lors de la rencontre du 21 novembre 2022.

En ce qui a trait aux enjeux 2021-2022, le rapport d'activités précise que lors d'une rencontre tenue le 12 juillet 2022, les membres du CUCI ont décidé de ne prioriser aucun enjeu dans le présent rapport et que les enjeux listés par les différents comités d'usagers continués (CUC) seront à être examinés par le conseil d'administration du CISSS.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vigilance et de la qualité;

IL EST :

**Résolution CA CISSSLAN-2022/12-205**

PROPOSÉ PAR : Mme Julie Boudreau

APPUYÉ PAR : M. Ronald Nicol

*« DE prendre acte du rapport d'activités 2021-2022 du Comité des usagers du Centre intégré (CUCI) de santé et de services sociaux de Lanaudière;*

*DE transmettre celui-ci au MSSS;*

*DE mandater la présidente-directrice générale afin d'analyser les recommandations et mettre en place les actions nécessaires pour améliorer la satisfaction des usagers;*

*DE présenter un suivi des travaux au conseil d'administration. »*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**12. ÉTAT DE L'EXERCICE DES RESPONSABILITÉS DE LA DPJ**

La Loi sur la protection de la jeunesse prévoit que le conseil d'administration doit, chaque trimestre, entendre le directeur afin qu'il lui fasse état de l'exercice de ses responsabilités et du fonctionnement du centre de protection de l'enfance et de la jeunesse.

Mme Sylvie Lacoursière, DPJ-DP, présente et commente un premier bilan de l'exercice du DPJ dans la dernière année et répond aux questions des membres. Elle présente également quelques statistiques sur les signalements, sur l'adoption, antécédents et retrouvailles, sur la prise en charge par le DPJ et sur la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA), ainsi que quelques recommandations émanant du rapport de la Commission Laurent déposé en mai 2021.

En ce qui a trait aux projets en cours pour l'année 2022-2023, la présidente-directrice générale précise que le projet de confier la responsabilité de l'application des mesures à la DPJ n'est aucunement un changement permanent; le rattachement de ce service à la DPJ a été implanté de façon exploratoire considérant les changements s'opérant à la direction du programme jeunesse.

IL EST :

**Résolution CA CISSSLAN-2022/12-206**

PROPOSÉ PAR : Mme Suzanne Lepage

APPUYÉ PAR : Dr Harry Max Prochette

*« DE prendre acte du bilan de l'exercice du DPJ dans la dernière année. »*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 13. BILAN ANNUEL DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

*Invités : Mme Nathalie Malo, conseillère-cadre responsable de la sécurité de l'information et M. Éric Morin, directeur adjoint infrastructures, architectures, télécommunications et sécurité.*

Mme Nathalie Malo présente et commente le bilan annuel de sécurité de l'information pour l'année 2021-2022. Ce bilan annuel a été produit à partir de l'outil prescrit par le MSSS. Mme Malo et M. Morin répondent aux questions des membres.

CONSIDÉRANT l'obligation envers le MSSS de produire un bilan annuel de sécurité de l'information approuvé par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'autoévaluation menant au bilan annuel à partir de l'outil prescrit par le MSSS;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration est informé de l'état de situation de la sécurité de l'information du CISSS de Lanaudière;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vigilance et de la qualité;

IL EST :

#### ***Résolution CA CISSSLAN-2022/12-207***

PROPOSÉ PAR : Mme Mélissa Djadi  
APPUYÉ PAR : Mme Judy Bambach

*« D'adopter le bilan annuel de sécurité de l'information du CISSS de Lanaudière 2021-2022. »*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 14. CENTRE DE DISTRIBUTION RÉGIONAL : PRÉSENTATION

M. Stéphane Groleau, directeur de la logistique, présente et commente le projet de centre de distribution régional.

Cette présentation a pour but d'expliquer comment le centre de distribution régional permettra d'améliorer l'ensemble de la chaîne logistique, d'optimiser la stratégie « produits » de l'organisation, et de générer des gains d'efficacité. Ce projet touche l'ensemble des fournitures pour l'ensemble des services du CISSS.

Les membres du conseil se disent impressionnés par ce projet novateur.

### 15. CESSION DE TERRAIN ET RENOUVELLEMENT DU BAIL EMPHYTÉOTE EN FAVEUR DU CPE LES PETITS FOUINEURS DU CHDL

Le CPE Les petits fouineurs du CHDL a obtenu l'autorisation de construire un nouveau CPE de 80 places en faveur du personnel du CISSS, à son installation du CHDL. Deux parcelles de terrain sont proposées à cet effet, celles-ci n'étant pas considérées dans les agrandissements ou besoins potentiels du CISSS.

M. Maxime Demeule, directeur des services techniques, présente le dossier et répond aux questions des membres.

Les nouvelles places seront octroyées en faveur des employés et professionnels du CISSS. Il est mentionné qu'actuellement, 95 % des enfants qui fréquentent la garderie sont des enfants dont les parents sont employés au CISSS. Un suivi à ce sujet sera fait annuellement afin de s'assurer que les nouvelles places soient octroyées en ce sens.

CONSIDÉRANT QUE le CPE a obtenu le 24 février 2022 l'autorisation de construire un CPE de 80 places à Saint-Charles-Borromée;

CONSIDÉRANT QUE les deux parcelles de terrain à céder ne sont pas considérées dans les agrandissements ou besoins potentiels du CISSS;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles places seront octroyées en faveur des employés et professionnels du CISSS;

CONSIDÉRANT QUE la transaction soumise au conseil d'administration permet d'envisager le début du chantier au printemps 2023 et une livraison des nouvelles places au printemps 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST :

***Résolution CA CISSSLAN-2022/12-208***

PROPOSÉ PAR : Dr Harry Max Prochette  
APPUYÉ PAR : M. Sylvain Chasle

*« D'ENTÉRINER le bail emphytéote d'une durée de 40 ans à intervenir entre le CPE Les petits fouineurs et le CISSS de Lanaudière pour le lot 6 541 740 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, ce bail incluant la cession additionnelle de deux parcelles de terrain;*

*D'AUTORISER la présidente-directrice générale à signer, pour et au nom du CISSS de Lanaudière, l'acte notarié, à y apporter les modifications pertinentes ainsi qu'à poser tout geste et signer tout autre document utile ou nécessaire afin de donner pleinement effet aux présentes. »*

Le tout sous réserve de l'autorisation du ministre de la Santé et des Services sociaux.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## AFFAIRES MÉDICALES ET PROFESSIONNELLES

### 16. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF DU CMDP

#### 16.1 Démissions / Congés

##### Démissions :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP en date du 22 novembre 2022;

IL EST :

##### **Résolution CA CISSSLAN-2022/12-209**

PROPOSÉ PAR : M. Ronald Nicol  
APPUYÉ PAR : Mme Geneviève Gagné

1. *D'accepter la démission de **Docteure Naba Al Saadi (20123)**, omnipraticienne, effective en date du 1<sup>er</sup> novembre 2021.*
2. *D'accepter la démission de **Docteur Gilles-Bernard Bellavance (87511)**, urologue, effective en date du 31 octobre 2022.*
3. *D'accepter la démission de **Docteure Pascale Breault (116814)**, omnipraticienne, effective en date du 31 décembre 2022.*
4. *D'accepter la démission de **Docteure Marie-Pier Pelletier (16439)**, omnipraticienne, effective en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021.*
5. *D'accepter la démission de **Docteur Sylvain St-Onge (99163)**, omnipraticien, effective en date du 31 décembre 2022.*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

##### Congés :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP en date du 22 novembre 2022;

IL EST :

##### **Résolution CA CISSSLAN-2022/12-210**

PROPOSÉ PAR : M. Ronald Nicol  
APPUYÉ PAR : Mme Geneviève Gagné

1. *D'accepter le congé de maternité de **Docteure Marie-Ève Aube-Lecompte (19485)**, chirurgienne générale, effectif à compter du 17 octobre 2022 jusqu'au 3 septembre 2023.*
2. *D'accepter le congé de maternité de **Docteure Marilou Beauchemin (18087)**, omnipraticienne, effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 30 septembre 2023.*

3. D'accepter le congé de service de **Docteure Catherine Dumont (18717)**, omnipraticienne, effectif à compter du 17 avril 2023 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2023.
4. D'accepter le congé sabbatique de **Docteure Mireille Faucher (95775)**, dentiste, effectif à compter du 4 novembre 2022 jusqu'au 5 septembre 2023.
5. D'accepter le congé de maternité de **Docteure Marie-Lou Jomphe (20812)**, omnipraticienne, effectif à compter du 18 novembre 2022 jusqu'au 17 novembre 2023.
6. D'accepter le congé de maternité de **Docteure Claudie Lavoie-Gagnon (18087)**, hémato-oncologue, effectif à compter du 5 décembre 2022 jusqu'au 13 novembre 2023.
7. D'accepter le congé de maternité de **Docteure Hélène Maillé (01492)**, ORL, effectif à compter du 4 septembre 2022 jusqu'au 29 mai 2023.
8. D'accepter le congé de maternité de **Docteure Isabelle Matte Bédard (23625)**, omnipraticienne, effectif à compter du 23 juin 2022 jusqu'au 17 juin 2023.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 16.2 Octroi de statuts et privilèges

### Médecins omnipraticiens :

Conformément aux recommandations du comité exécutif du CMDP du 22 novembre 2022, une résolution a été rédigée pour chacun des médecins concernés selon la résolution-type approuvée par la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ). Les médecins en ont pris connaissance et ont confirmé leur accord quant au projet soumis.

Sur proposition de Dr Harry Max Prochette, dûment appuyée par Mme Suzanne Lepage, les statuts et privilèges sont octroyés comme suit :

| Résolution n° CA CISSSLAN-2022/12-211 |        |                 |                            |   |
|---------------------------------------|--------|-----------------|----------------------------|---|
| Nom, prénom                           | Permis | Spécialité      | Catégorie                  | Privilèges octroyés   |
| 1) <b>LARIVIÈRE, Roxane</b>           | 16364  | Omnipraticienne | Modification de privilèges | Un <b>RETRAIT</b> des privilèges en Médecine familiale, Radiologie au sein du service 1 <sup>re</sup> ligne CLSC Nord du département de Médecine générale pour l'installation CLSC de Saint-Michel-des-Saints ; les privilèges en prise en charge en CHSLD, Garde en CHSLD au sein du service Soins en CHSLD Nord du département de médecine générale pour l'installation CHSLD Brassard du CISSS de Lanaudière à partir du 26 novembre 2022. Les autres privilèges sont conservés. |



| Résolution n° CA CISSSLAN-2022/12-211 |        |                 |                            |   |
|---------------------------------------|--------|-----------------|----------------------------|---|
| Nom, prénom                           | Permis | Spécialité      | Catégorie                  | Privilèges octroyés   |
| 2) <b>GARABEDIAN, Marina</b>          | 03861  | Omnipraticienne | Nomination                 | Une <b>NOMINATION</b> avec un statut de membre Actif avec des privilèges en Médecine-hospitalisation au sein du service Médecine d'hospitalisation Sud du département de Médecine générale pour l'installation Hôpital Pierre-Le Gardeur du CISSS de Lanaudière jusqu'au 30 juin 2024.          |
| 3) <b>MAILHOT-PERRON, Elizabeth</b>   | 7609   | Omnipraticienne | Modification de privilèges | Un <b>RETRAIT</b> des privilèges en Réadaptation et prescription (URFI) au sein du service de CRDP Le Bouclier du département de Médecine générale pour l'installation CRDP Le Bouclier de L'Assomption du CISSS de Lanaudière à partir 12 décembre 2022. Les autres privilèges sont conservés. |

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Les résolutions sont en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

Médecins spécialistes :

Conformément aux recommandations du comité exécutif du CMDP du 22 novembre 2022, une résolution a été rédigée pour chacun des médecins concernés, selon la résolution-type approuvée par la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ). Les médecins en ont pris connaissance et ont confirmé leur accord quant au projet soumis.

Sur proposition de Dr Harry Max Prochette, dûment appuyée par Mme Suzanne Lepage, les statuts et privilèges sont octroyés comme suit :

| Résolution no CA CISSSLAN-2022/12-212     |        |                  |                      |  |
|---|--------|------------------|----------------------|--|
| Nom, prénom                               | Permis | Spécialité       | Catégorie            | Privilèges   |
| 1. <b>EL DOMIATI, Ahmed</b>               | 16887  | Pédiatre         | Changement de statut | Un <b>CHANGEMENT DE STATUT</b> de membre actif à membre associé, effectif à compter du 9 janvier 2023.   |
| 2. <b>ALMEIDA-PELLETIER, Marie-Joëlle</b> | R23740 | Médecine interne | Nomination           | Une <b>NOMINATION</b> avec un statut de membre actif avec des privilèges en médecine interne au sein du service de médecine interne Sud du département de médecine spécialisée pour l'installation Hôpital Pierre-Le Gardeur du CISSS de Lanaudière jusqu'au 30 juin 2024. |

| Résolution no CA CISSSLAN-2022/12-212 |        |              |            |   |
|---------------------------------------|--------|--------------|------------|---|
| Nom, prénom                           | Permis | Spécialité   | Catégorie  | Privilèges  |
| 3. DANG, Julie                        | R24846 | Dermatologie | Nomination | Une <b>NOMINATION</b> avec un statut de membre Actif avec des privilèges en Dermatologie au sein du service Dermatologie Sud du département de Médecine spécialisée pour l'installation Hôpital Pierre-Le Gardeur du CISSS de Lanaudière jusqu'au 30 juin 2024. |

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Les résolutions sont en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

Privilèges de recherche

Conformément aux recommandations du comité exécutif du CMDP du 11 décembre 2022, une résolution a été rédigée pour chacun des médecins spécialistes concernés, selon la résolution-type approuvée par la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ). Les médecins visés en ont pris connaissance et ont confirmé leur accord quant au projet qui leur a été soumis.

Sur proposition de Dr Harry Max Prochette, dûment appuyée par Mme Suzanne Lepage, les statuts et privilèges sont octroyés comme suit :

| Résolution no CA CISSSLAN-2022/12-213 |        |                 |                            |  |
|---------------------------------------|--------|-----------------|----------------------------|--|
| Nom, prénom                           | Permis | Spécialité      | Catégorie                  | Privilèges   |
| 1. CHARBONNEAU, Valérie               | 15507  | Omnipraticienne | Modification de privilèges | L' <b>OCTROI</b> de privilèges de recherche pour participer à des activités de recherches en lien avec son domaine d'expertise, à titre de co-chercheur de projets de recherche clinique au sein du CISSS de Lanaudière, à partir du 12 décembre 2022 jusqu'au 27 mai 2023.                  |
| 2. IERONCIG, Fabrice                  | 18632  | Cardiologie     | Modification de privilèges | L' <b>OCTROI</b> de privilèges de recherche pour participer à des activités de recherches en lien avec son domaine d'expertise à titre de co-chercheur de projets de recherche clinique au sein du CISSS de Lanaudière, à partir du 12 décembre 2022 jusqu'au 1 <sup>er</sup> décembre 2023. |

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Les résolutions sont en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

### **16.3 Nomination du co-chef du département de médecine spécialisée**

Docteur Kun Peng Liu a été nommé co-chef du département de médecine spécialisée en date du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

La liste des chefs de départements médicaux mise à jour en date du 9 décembre 2022 est déposée aux membres du conseil d'administration.

### **17. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE PUBLIQUE**

La prochaine séance aura lieu le 6 février à 18h30.

### **18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 20h40.

IL EST :

#### **Résolution CA CISSSLAN-2022/12-214**

PROPOSÉ PAR : Mme Suzanne Lepage

APPUYÉ PAR : M. Ronald Nicol

« *DE lever la réunion.* »



Jacques Perreault  
Président du conseil d'administration



Maryse Poupart  
Présidente-directrice générale et secrétaire

Pièces jointes :

- Résolutions n<sup>os</sup> CA CISSSLAN-2022/12-211
- Résolutions n<sup>os</sup> CA CISSSLAN-2022/12-212
- Résolutions n<sup>os</sup> CA CISSSLAN-2022/12-213